**ANNEXE AU CCP : CLAUSE DE CONFIDENTALITE**

**ENTRE LES SOUSSIGNEES**

**[Nom du prestataire]**, SARL au capital de [*…*] Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **[*commune d’immatriculation*]** sous le numéro **[*n° SIRET ou SIREN*]**, et dont le siège social est situé **[*adresse du siège social*]**

Représentée par **[*Madame/Monsieur Prénom NOM*]**, dûment habilité(e),

d'une part,

Ci-après dénommée « **[*Nom du prestataire*]** »,

#### ET

## ECOLE POLYTECHNIQUE

Etablissement public

Dont le siège social est : Route de Saclay, 91128 Palaiseau

Représentée par Laura Chaubard, Ingénieure générale de 1ère classe de l’armement et Présidente du conseil d’administration par intérim, dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après dénommée « **POLYTECHNIQUE** »

d'autre part,

Ci-après désignées ensemble par les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT**

Les supports informatiques et documents fournis par l’Ecole polytechnique à la société **[...]** restent la propriété exclusive de l’Ecole polytechnique.

Les expressions « Informations Confidentielles » ou « Informations » désignent, outre la présente clause, toute information et/ou résultat, propriétés ou non des Parties, communiqués entre elles, quel que soit le support utilisé pour cette transmission (papier, dessin, supports lisibles par ordinateur, … etc.) ou la forme de cette transmission (écrite, orale ou visuelle), sans que cette liste soit limitative.

La détermination du caractère confidentiel des Informations pourra résulter, de l’apposition de toute mention appropriée de confidentialité sur les documents dans lesquels apparaîtront ces Informations ou de l’établissement et de la remise ou de l’envoi d’une notification écrite à cet effet.

Les données contenues dans ces supports et documents sont, à minima, Interne Ecole Polytechnique, et couvertes par la présente clause de confidentialité, il en va de même pour toutes les données dont la **société [...]** prend connaissance à l’occasion de l’exécution du présent contrat.

Conformément à [l’article 34 de la loi informatique et libertés modifiée](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006528132&cidTexte=LEGITEXT000006068624), la société [...] s’engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d’empêcher qu’elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

La société [...] s’engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

* ne prendre aucune copie des documents et supports d’informations qui lui sont confiés, à l’exception de celles nécessaires à l’exécution de la présente prestation prévue au contrat, l’accord préalable du maître du fichier est nécessaire ;
* ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat ;
* ne pas divulguer ces documents ou informations à d’autres personnes, qu’il s’agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
* prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d’exécution du contrat ;
* prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles, pour assurer la conservation et l’intégrité des documents et informations traités pendant la durée du présent contrat ;
* en fin de contrat, à procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies.

À ce titre, la société [...] ne pourra sous-traiter l’exécution des prestations à une autre société, ni procéder à une cession de marché, sans l’accord préalable de l’Ecole polytechnique.

L’Ecole polytechnique se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par la société [...].

En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut être également engagée sur la base des dispositions des articles [226-17](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006417964&cidTexte=LEGITEXT000006070719) et [226-22](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;?idArticle=LEGIARTI000006417984&cidTexte=LEGITEXT000006070719) du code pénal.

L’Ecole polytechnique pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation de l’accord de confidentialité, ou de non-respect des dispositions précitées.

Dans le cadre de toute opération de maintenance ou de télémaintenance, chacune des interventions devra faire l'objet d'un descriptif précisant les dates, la nature des opérations et les noms des intervenants, transmis au préalable à la Direction des Systèmes d’Information de l‘Ecole polytechnique.

Dans le cas particulier de télémaintenance permettant l'accès à distance aux systèmes d’information de l’Ecole polytechnique, ses laboratoires ou ses filiales, **[Nom du prestataire]** prendra toutes dispositions afin de permettre à l’Ecole polytechnique d'identifier la provenance de chaque intervention extérieure. A cette fin, **[...]** s'engage à obtenir l'accord préalable du Responsable de la Sécurité des Systèmes d’Information de l’Ecole polytechnique (RSSI), par défaut le RSSI suppléant, avant chaque opération de télémaintenance dont elle prendrait l'initiative.

Des registres seront établis sous les responsabilités respectives de l’Ecole polytechnique et de la société [...], mentionnant les dates et nature détaillées des interventions de télémaintenance ainsi que les noms de leurs auteurs.

Fait à […], le……………….

En deux (2) exemplaires originaux.

**Pour** **POLYTECHNIQUE Pour [*Nom du prestataire*]**

**Nom : Nom :**

**Titre : Titre :**

**Signature : Signature :**